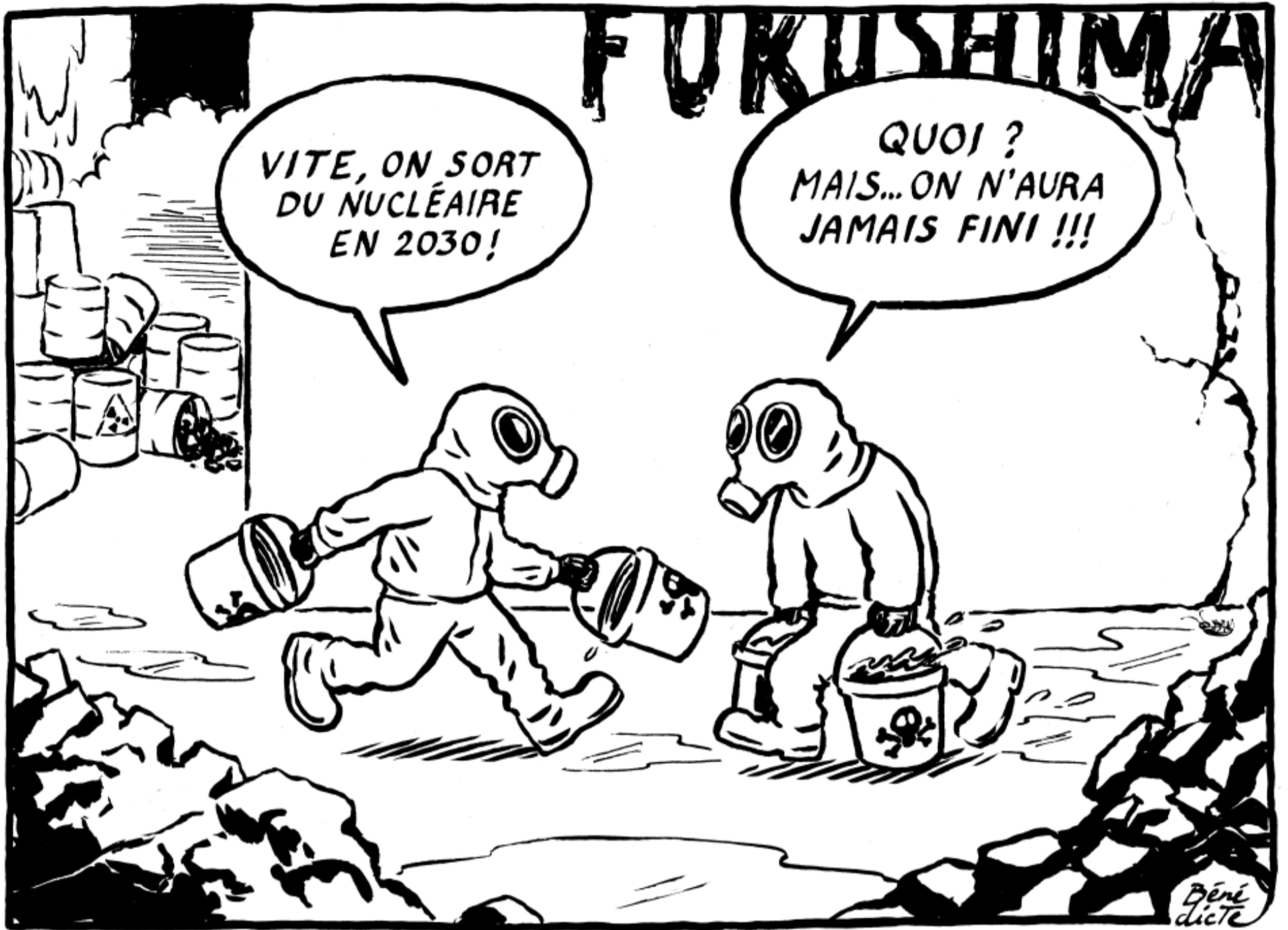


LE JAPON
VEUT SE
PASSER DU
NUCLÉAIRE



AGORA

Libre de fumer?

VOTATIONS • Favorable à la loi interdisant la fumée dans les espaces fermés, Jean Martin, ancien médecin cantonal vaudois, avance des arguments de santé publique.

JEAN MARTIN*

Le peuple suisse vote le 23 septembre sur un objet lié à la protection des personnes vivant ou travaillant dans des espaces fermés accessibles au public: cafés, restaurants, discothèques notamment. Notez ici que cinq cantons romands (FR, GE, NE, VD et VS) ont en quelque sorte donné l'exemple avec des lois cantonales sur le sujet; le texte fédéral promouvra donc chez nos Confédérés le même degré de mieux-être.

Des milieux cherchent à faire croire qu'on aurait là une interdiction totale de fumer; regrettable qu'on tende ainsi à tromper l'électeur. Ce qui d'ailleurs, de manière regrettable, ne fait que confirmer que certains secteurs de l'économie ne voient (trop souvent) pas d'un bon œil les démarches de promotion de la santé – au motif fallacieux qu'on attenterait à la liberté des gens de faire tout et n'importe quoi (en particulier mettre en danger sa santé).

En passant, un mot sur les constants matraquages publicitaires, y compris sous forme de patronage ou sponsoring, en faveur de produits nuisibles à la santé, en les faisant apparaître comme des sources de plaisir, de prestige ou de bien-être (!).

Personne ne nie que ces campagnes ont l'objectif d'influencer les personnes et leurs comportements. A l'évidence, et de manière appuyée, on veut orienter le consommateur vers certains usages et par là-même on brime sa liberté (dans un sens porteur de sérieuses conséquences négatives). Les liberticides potentiels ne sont pas là où on pense.

Ce que je dois souligner en tant que médecin, c'est que le problème dont traite l'initiative n'a rien d'une «réverie de réformateur social», mais est bien une préoccupation importante de santé publique. Au

début de ma carrière (je ne suis plus jeune), on savait que le tabac tue ses consommateurs (beaucoup – un décès sur huit chez nous est lié à son usage).

Mais on ne savait pas que sont aussi concernés les fumeurs passifs, à savoir celles et ceux qui, sans fumer eux-mêmes, vivent dans une ambiance enfumée par d'autres: leur santé est sérieusement menacée et, en moyenne, leur vie raccourcie.

Les effets délétères sont de manière compréhensible plus marqués chez les enfants. On veut croire que plus aucun parent fumeur ne le fait ailleurs que dans le parc devant la maison ou à la limite sur son balcon. Les enfants sont des fumeurs passifs particulièrement vulnérables.

Logiquement, ces conséquences pathologiques sont encore plus marquées chez les employés d'établissements fermés où ils passent des heures chaque jour. Une recherche récente de l'Institut de santé publique de l'Université de Bâle démontre, dans plusieurs cantons, les effets bénéfiques de la législation déjà en vigueur: le fait de ne plus être exposé (depuis 2010) à la fumée passive correspond chez les travailleurs de la restauration à un «rajeunissement» de l'état de leur cœur de deux à trois ans! Intéressant, non?

Voilà qui, s'ils ont devant les yeux le mieux-être de la population, devrait faire réfléchir ceux parmi les politiques et les responsables de l'économie qui s'opposent à l'initiative de manière idéologique et simpliste. Voter oui est un geste nécessaire de solidarité notamment vis-à-vis de ces travailleurs (hommes ou femmes). Au delà, c'est une question de respect pour le bien-être de son prochain en général.

PROTESTINFO

* Ancien médecin cantonal vaudois, membre de la Commission nationale d'éthique.

CIN-OPTIQUE

L'enquête sera longue et complexe

Le drame qui s'est joué à Chevaline, près d'Annecy, a fait quatre morts par balles: trois dans une famille anglaise (le père, la mère, la belle-mère), et un cycliste qui se serait «trouvé au mauvais endroit au mauvais moment». Quant aux deux filles de la famille britannique, l'une a été sauvagement frappée à la tête et laissée pour morte, tandis que l'autre s'est réfugiée sous sa mère morte et est restée immobile et silencieuse pendant 8 heures avant que les policiers ne la découvrent. A l'heure où j'écris ces lignes, on se perd encore en conjectures sur les mobiles de cette tuerie (faut-il chercher du côté de l'origine irakienne du père? S'agit-il d'un drame familial?) et l'on n'a encore aucune trace de coupable. Suis-je cynique si je parie qu'il faudra peu de temps pour que le cinéma s'empare de ce drame?

Pour les gens de mon âge, ce fait divers rappelle étrangement celui qui avait vu, il y a soixante ans, début août 1952, une famille anglaise (le père, la mère et leur petite fille) massacrée au bord d'une route près de Lurs, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Comme la famille de Chevaline, les Drummond faisaient du camping en France, le père et la mère avaient été tués par balles, la fille avait eu le crâne fracassé à coups de crosse. Aujourd'hui encore l'affaire demeure une énigme.

La police et la justice s'intéressèrent tout particulièrement au clan Dominici dont la ferme se trouvait à 200 mètres de l'endroit où avaient été retrouvés les cadavres. Clan dont Gaston, le patriarche, régnait en tyran sur sa femme Marie et ses fils Gustave et Clovis. Face à ces paysans murés dans leur silence (ou dans leur langue qui n'avait rien à voir avec le français «officiel», comme l'a finement analysé Barthes dans un des textes les plus fameux de ses *Mythologies*), empêtrés dans leurs contradictions et leurs mensonges, s'accusant les uns les autres ou se protégeant selon les jours, les enquêteurs ne trouvèrent rien (les pistes ayant par ailleurs été brouillées par les curieux arrivés sur les lieux excités par une presse déchainée).

Gaston Dominici fut condamné à mort le 28 novembre 1954, à 77 ans, sans preuve! Il vit sa



PAR
SERGE
LACHAT*

peine commuée en réclusion à perpétuité en 1957 avant que le général de Gaulle ne le gracie et qu'il sorte de prison le 14 juillet 1960.

Si je rappelle cette affaire, c'est qu'elle aussi contenait tous les ingrédients d'un polar noir, voire d'un drame à l'Antique. La presse ne fut d'ailleurs pas seule à s'y intéresser: des écrivains comme Salacrou et Giono assistèrent assidûment au procès. Le cinéma ne pouvait pas passer à côté de cette histoire: en 1973, un cinéaste peu connu, Claude Bernard-Aubert, réalisa *L'Affaire*

Dominici, fort du soutien de Jean Gabin qui rêvait d'incarner le patriarche, convaincu de son innocence. Aux côtés de Depardieu et Lanoux, ce fut un de ses derniers rôles. Faut-il d'un vrai cinéaste, le film ne laissa pas de traces dans les mémoires. En 2003, la télévision produisit sous le même titre un téléfilm et un feuilleton avec Michel Serrault et Michel Blanc: cette *Affaire Dominici* reprenait la thèse du livre de William Reymond qui innocentait les Dominici et voyait une implication des services secrets dans cette tuerie sur fond de Guerre froide.

Orson Welles lui-même s'est intéressé à cette histoire! En 1954, il avait proposé à ITV une série de documentaires qui ont tous été diffusés sauf malheureusement *La tragédie de Lurs* en raison de pressions juridiques! Un DVD présente aujourd'hui l'histoire de ce film et en montre des extraits, malheureusement dans une version amputée des sons d'ambiance, de la musique et de certains commentaires du cinéaste demeurés introuvables à ce jour. Mais il permet de comprendre ce que voulait Welles: «reconstituer» l'affaire, avec l'aide d'un journaliste et d'un chef-opérateur français en interviewant les protagonistes, en soulignant le contraste entre l'opulence de la Côte d'Azur et le quotidien misérable des paysans de l'arrière-pays et en laissant au spectateur sa liberté de juger.

Si un film devait être tiré du drame de Chevaline, il faudrait qu'il s'inspire d'une telle démarche, donc qu'il soit plus qu'un polar aux vieilles ficelles et nous dise quelque chose de la Haute-Savoie et du monde d'aujourd'hui. Seule manière d'éviter une exploitation cynique de ce drame!

* Cinéphile.